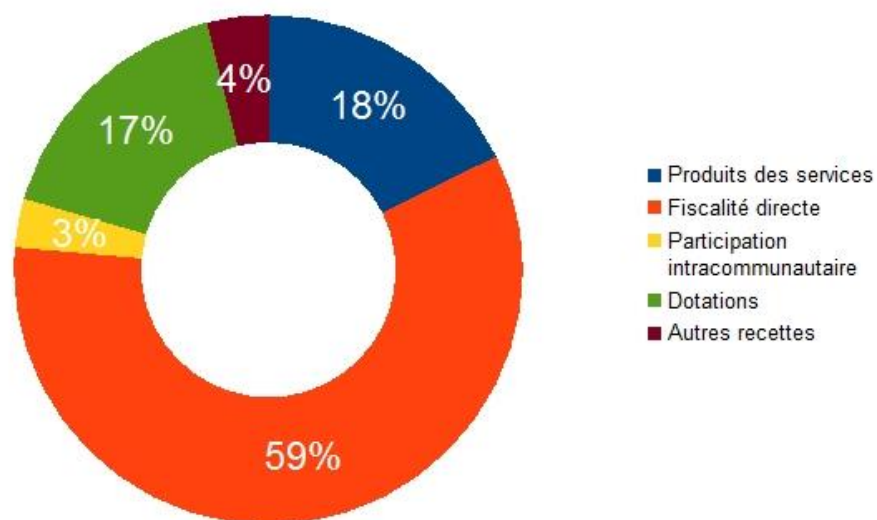




FINANCES COMMUNALES

Le conseil municipal a adopté, le 6 avril dernier, le budget pour l'année 2017. Un budget cette fois encore conséquent avec un équilibre à 1,7 millions d'euros.

En fonctionnement, les recettes s'élèvent à 671 565 €, en baissent de 1,43 % par rapport au budget primitif 2016. Cette baisse s'explique par la poursuite de la diminution des dotations de l'État, mais aussi par la poursuite du transfert des compétences à la communauté de communes, Haut-Léon Communauté et donc des charges induites.



Lors de l'élaboration du budget, nous n'avions pas eu la notification de la nouvelle dotation spécifique d'insularité votée par les parlementaires lors de la loi de finances. Cette dotation, obtenue grâce à un énorme travail de l'Association Les Iles du Ponant (AIP), permet une juste reconnaissance des charges supplémentaires induites par l'insularité. Elle sera inscrite prochainement au budget et permettra de financer de nouveaux projets.

DANS CE NUMÉRO

- ◆ Finances communales
- ◆ Les investissements 2017 en détail
- ◆ Informations pratiques
- ◆ État civil



RÉDACTION

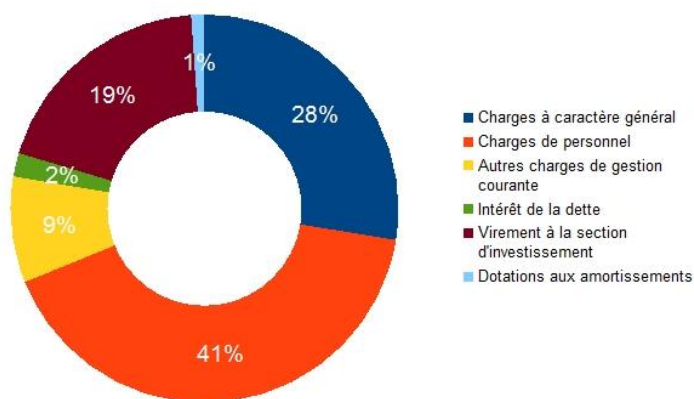
Commission Communication
Mairie de l'ÎLE DE BATZ Pors Kernoc
29253 ÎLE DE BATZ

INVESTISSEMENTS 2017

Phare 474 558 € 	Voirie 230 000 € 	Logement médical 58 600 € 	Participation éclairage 45 000 € 	Chapelle sainte Anne 10 775 € 	Véhicule estacade 10 200 € 	Bâtiments communaux 12 722 € 	Divers Mobilier Signalétique 25 314 € 	Capital de la dette 51 524 € 
--	--	---	--	---	---	--	---	--

FINANCES COMMUNALES (SUITE)

Côté dépenses de fonctionnement, les charges de personnel restent stables. Le virement à la section d'investissement diminue fortement, de 41 %, lié à la diminution des recettes.



En investissement, plusieurs gros programmes budgétisés l'an passé voient leurs crédits reportés sur cet exercice, c'est le cas du phare et des travaux de voirie. Deux nouveaux programmes sont inscrits, celui du local d'hébergement médical et celui du véhicule sanitaire pour l'estacade.

INVESTISSEMENTS 2017

LE PASSAGE EN LED DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

À l'automne aura lieu la troisième tranche de passage en LED de l'éclairage public. Cette année ce sont les quartiers de Penn ar C'hastel, Phare, Le Roch, Roc'Higou et Lannou qui verront leurs lampadaires équipés de nouvelles lanternes. La tranche de l'année prochaine devrait permettre de passer la totalité de l'île en lampadaires à basse consommation électrique.

La participation de la commune à cette opération est de 45 000 €. La zone portuaire étant sous la compétence de la Région Bretagne, le passage en équipement basse consommation des projecteurs installés sur les quais devrait se faire dans un deuxième temps.



Rappel vous aussi particuliers vous pouvez réaliser de substantielles économies en adoptant la LED pour vos lampes. Afin de vous y aider l'Association des Îles du Ponant mène actuellement une opération vous permettant d'échanger jusqu'à 7 anciennes lampes contre des ampoules LED à 1 € pièce. Renseignements auprès du secrétariat de la mairie.

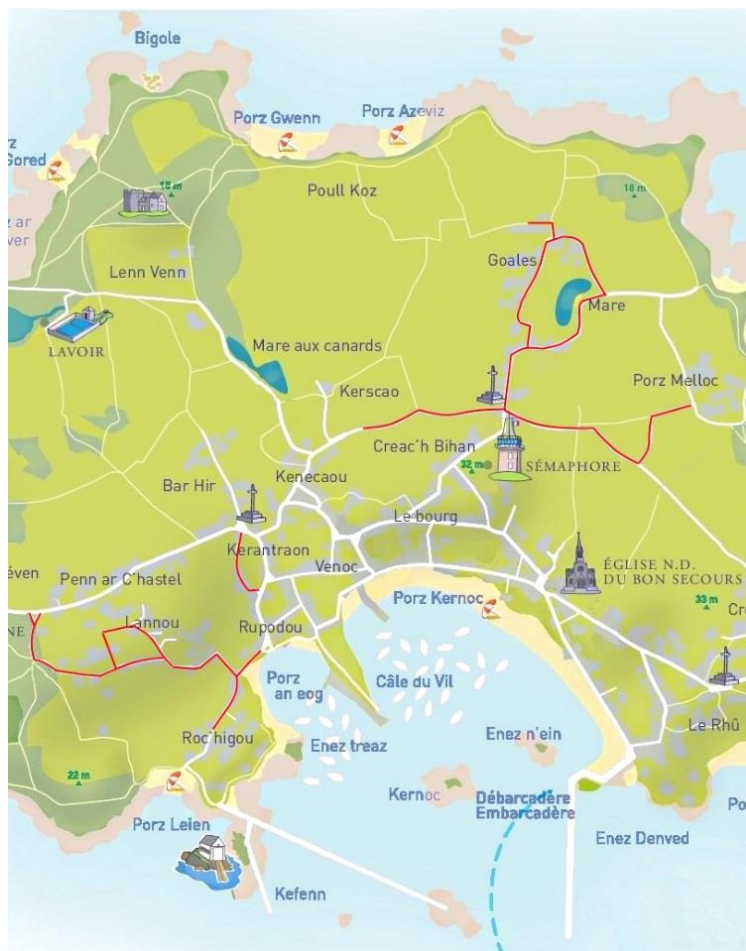
LOCAL D'HÉBERGEMENT MÉDICAL

Dans le cadre d'un programme d'actions mené avec l'Agence Régionale de Santé, le cabinet médical sera prochainement doté de nouveaux équipements. Un studio sera également aménagé pour accueillir le personnel médical de remplacement, au dernier étage de la maison des associations Ti Enez Vaz. Ces travaux estimés à 58 600 €, sont aidés par l'État et la Région Bretagne.



LES TRAVAUX DE VOIRIE

Une nouvelle tranche de travaux de voirie va être réalisée ce printemps dans les secteurs de Goales et du Lannou. La voirie sera refaite en enrobés. Une solution qui assure une bonne tenue dans le temps tout en facilitant l'entretien de la voie.



Pour le secteur de Goales, les travaux seront réalisés depuis le quartier de Kerscao, en continuité de la voirie refaite précédemment, en direction de la croix de saint Alar. De ce carrefour la voirie de Goales sera entièrement reprise jusqu'au niveau de la mare. Depuis saint Alar la voirie sera refaite vers l'est jusqu'à l'entrée du hameau de Pors Melloc. Le choix a été fait de ne pas intervenir sur ce quartier en prévision des travaux d'assainissement qui devraient être réalisés d'ici quelques années. Pour la zone du Lannou, la voirie sera reprise depuis Pors an Eog, en direction du Roc'Higou ainsi qu'en direction du Lannou.

Ces travaux d'un montant de 270 000 € seront réalisés par l'entreprise Colas.

Les travaux doivent se terminer fin juin. Restez vigilants durant toute la durée des travaux en respectant la signalisation installée et les interdictions temporaires de circulation.

Depuis janvier 2017, les collectivités ont l'interdiction d'utiliser du désherbant chimique pour l'entretien des espaces publics et notamment de la voirie. Le désherbage doit donc se faire manuellement. Une tâche longue et coûteuse. Aussi il est bon de rappeler que la propreté des rues est avant tout l'affaire de tous. Le règlement sanitaire départemental précise d'ailleurs dans son article 32 que « Les propriétaires et les occupants d'un immeuble sont tenus d'assurer dans le cadre de leurs obligations respectives, un entretien satisfaisant des bâtiments et de leurs abords. » La propreté des rues est donc aussi l'affaire des riverains.

Petit rappel également aux propriétaires d'animaux d'être plus attentifs, pour le bénéfice de tous.

VÉHICULE DE TRANSPORT MÉDICAL SUR L'ESTACADE

Depuis plusieurs mois, nous étudions en association avec la mairie de Roscoff, la possibilité d'investir dans un petit véhicule électrique qui permettrait aux personnes en soins de pouvoir être véhiculés sur l'estacade. L'investissement est estimé à 10 200 €. Des interrogations subsistent encore quant au mode d'exploitation, mais nous gardons espoir de solutionner rapidement ces derniers obstacles.



LES TRAVAUX DE SÉCURISATION DE LA CHAPELLE SAINTE-ANNE

Sur la demande des services de l'Architecture et du Patrimoine, une étude va être réalisée cette année pour analyser avec précision le pignon ouest afin de déterminer ses différentes époques et techniques de construction. Cette étude est indispensable aux gros chantiers de restauration de cette partie de l'édifice qui nécessitera peut-être un démontage puis remontage d'une partie de la structure. Des gros travaux qui n'auront donc lieu qu'en 2018.



LA CHAMBRE FUNÉRAIRE

Le projet de doter l'Île de Batz d'une chambre funéraire semble enfin trouver une solution. Ce local pourrait être implanté entre le cabinet médical et la mairie, en lieu et place du petit bâtiment qui accueille de manière épisodique coiffeur ou banque. Un bureau d'étude a été chargé de travailler sur les esquisses. Le coût de l'opération est estimé à 150 000 €.

Des demandes d'aides financières pour cet investissement sont déjà sollicitées auprès de l'État et de la Région Bretagne.

INFORMATIONS PRATIQUES

MAIRIE

Le secrétariat de mairie est ouvert du lundi au vendredi
De 9 h 00 à 12 h 00 & de 14 h 00 à 17 h 00

Téléphone : 02.98.61.77.76

Courriel : mairie.iledebatz@orange.fr

Site Internet : www.iledebatz.com

Les comptes rendus des conseils municipaux sont accessibles sur le site internet Rubrique « Vie municipale »

DÉCHETTERIE

Mardi – Mercredi – Jeudi 15 h 30 à 17 h 30

Samedi 13 H 30 à 16 h 30

ORDURES MÉNAGÈRES

Ramassage tous les lundis (et vendredis à compter du mois de juillet)

Renseignements au 02 98 69 10 44

DÉCHETS VERTS

Le ramassage des déchets verts aura lieu les mardis 11 juillet et 8 août. Attention à déposer la veille en bordure de voirie communale et **limité à 1 m3**.

COLLECTE DES MÉDICAMENTS



Un collecteur pour vos médicaments entamés ou périmés est à votre disposition en mairie.

Les téléphones portables usagers, chargeurs compris, peuvent être également déposés en mairie dans un container spécial dédié à leur recyclage.

ELECTIONS LÉGISLATIVES



LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES SE
DÉROULERONT LES 11 ET 18 JUIN
PROCHAINS
EN MAIRIE - PORS KERNOC

ÉTAT CIVIL

DÉCÈS

17 MARS 2017

DIROU Jean Claude à l'âge de 64 ans

26 MARS 2017

DIRAISON Pierre Marie à l'âge de 67 ans

13 AVRIL 2017

LE ROUX Jean François à l'âge de 70 ans

MARIAGE



15 AVRIL 2017

Sami Abel ALOUANI &
Isabelle Marie Annick LUGAN